

POUR RENFORCER LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE VOS SOINS

Ici, vos informations d'hospitalisation sont enregistrées dans votre DMP*



Créez votre DMP sur internet [DMP.fr](https://dmp.fr)
ou dans les agences CPAM
et les pharmacies

* Pour l'enregistrement de ces informations
dans votre Dossier Médical Partagé,
la carte Vitale est indispensable

